



# FSU 22

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 55 - septembre 2017

Déposé le 29/09/2017

A distribuer avant le 05/10/2017

SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Édito

### Halte à la casse sociale ! Défendons nos droits !

La rentrée s'est caractérisée par une mobilisation d'une précocité sans précédent contre les ordonnances Macron les 12 et 21 septembre derniers, et, par le retour en force des préoccupations d'emploi, de conditions de travail, de pouvoir d'achat, de santé, de logement, de retraite avec une mobilisation unitaire d'ampleur prévue le jeudi 28 septembre...

Le gouvernement poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salariés du privé comme du public ainsi que pour les retraités. Cette politique remet en cause notre modèle social. C'est cela que nous combattons et continuerons à combattre en participant activement aux grèves et aux rassemblements interprofessionnels !

Les décisions prises par le gouvernement durant l'été sont guidées par l'austérité mettant ainsi à mal les solidarités, s'attaquant brutalement aux droits sociaux : nouvelle réduction des dépenses publiques, suppressions de contrats aidés, baisse des APL, multiplication inacceptable de mesures concernant les agents publics, réforme du Code du travail sans réel débat démocratique.

Alors, clamons le haut et fort : halte à la casse sociale ! Défendons nos droits.

Dans l'éducation, on a droit à un discours rétrograde du Ministre sur l'éducation, à des décisions précipitées qui s'appliquent à moyens constants, par redéploiement, et risquent d'accentuer les inégalités sur le territoire... Or, pour la FSU, il est impératif de mettre en œuvre un projet éducatif ayant pour objectif la réussite de tous les jeunes de l'école maternelle à l'enseignement supérieur. Il est pour cela urgent de conforter le service public d'éducation.

Pour les agents de la Fonction publique, la période est particulièrement brutale : gel du point d'indice, prévision de 120 000 suppressions d'emplois (dont 70 000 dans la seule FPT), rétablissement de la journée de carence, augmentation de la CSG pour diminuer les cotisations sociales des employeurs du privé sans garantie d'amélioration du pouvoir d'achat, baisse des dotations aux collectivités locales...

C'est pourquoi la FSU et l'ensemble des autres fédérations de fonctionnaires CFDT - CGC - CFTC - CGT - FA - FO - UNSA - SOLIDAIRES appelle à une journée de grève, de manifestations unitaires le mardi 10 octobre prochain pour s'opposer à ces mesures, en exiger la réorientation et porter les revendications des personnels

Suite page 2

**Ordonnances Macron :  
inacceptables !** page 2

**Grève Fonction Publique  
du 10 octobre** page 3

**Le MEDEF insulte l'École.**  
page 4

**Rentrée 2017 : un bilan  
contrasté** page 5

**Les syndicats de la FSU  
dans les Côtes d'Armor**  
page 6

Enfin, le Parlement a prorogé pour la sixième fois consécutive l'état d'urgence et examine un énième projet de loi anti-terroriste qui installera durablement dans le droit commun des mesures emblématiques de ce régime d'exception. Cet arsenal sécuritaire n'a qu'un effet très relatif dans la lutte contre le terrorisme, par contre, il porte gravement atteinte aux libertés individuelles et collectives (liberté d'aller et venir, de se réunir, de manifester...), en l'absence de délits, sur des critères flous et sans aucun contrôle judiciaire digne de ce nom.

Les dernières lois sont venues renforcer les possibilités de contrôles d'identité, de palpation, de fouilles de bagages ainsi que l'usage des armes par les forces de l'ordre et ont alourdi les peines pour outrage et rébellion à leur rencontre, les premières victimes seront majoritairement les jeunes issus des quartiers populaires, mais aussi les militants politiques et syndicaux.

Pour toutes ces raisons la FSU exige la levée de l'état d'urgence et réaffirme avec force son opposition à l'intégration de ces dispositions dans le droit commun.

Saint-Brieuc, le 26 septembre 2017

Olivier Debretagne

Secrétaire départemental

## Ordonnances Macron : une loi travail XXL inacceptable !

Partie prenante de la mobilisation contre les ordonnances Macron, la FSU 22 continue la lutte avec la CGT, Solidaires et FO

Après les mobilisations réussies du 12 septembre (plus de 3000 manifestants dans le département) et du 21 septembre (plus de 2000 manifestants en Côtes-d'Armor), la FSU 22 condamne les remises en cause des droits sociaux des salarié-es que la réforme du Code du travail génère sous couvert de flexibilité et d'adaptabilité du marché du travail et appelle tous les agents de la Fonction Publique à continuer la lutte avec les salariés, les privés d'emploi, les retraités, les lycéens et les étudiants pour obtenir :

*Le retrait des ordonnances, l'abrogation de la Loi Travail et toutes les lois régressives, Macron, Rebsamen, Santé, NOTRe ...*

*L'augmentation générale des salaires et du SMIC, des pensions, des minima sociaux,*

*Le passage aux 32 h avec maintien de salaire,*

*l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,*

*la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité, non à tout projet de retraite à points qui vise à livrer nos retraites aux banquiers !*

*une politique industrielle créatrice d'emplois, répondant aux besoins de la population, une Protection Sociale solidaire de haut niveau*

*le maintien et le développement des Services Publics au plus près des usagers,*

*l'arrêt des suppressions de postes, la création d'emplois statutaires*

*la fin des exonérations de cotisations sociales, pas touche aux cotisations, c'est le salaire des Salariés !*



Dans la rue, plus de 2000 le 12 septembre 2017 à Saint Brieuc - Source Ouest-France



## Rentrée scolaire : un bilan contrasté

### Ajustements de carte scolaire de rentrée 1er degré

**N**otre département avait obtenu un unique poste supplémentaire en dotation pour la rentrée 2017.

Après les mesures de carte scolaire décidées par la direction académique en février 2016 a eu lieu le CTSD (comité technique spécial départemental) des ajustements de rentrée le 6 septembre.

Selon la directrice académique, ces ajustements s'effectuent « à moyens constants ».

Pour résumer, nous est tenu l'habituel discours : « si vous voulez que j'ouvre une classe à un endroit, dites-moi où fermer ».

**En lien avec la priorité ministérielle de rentrée** « 100 % de réussite au CP », le dédoublement des classes de cours préparatoire a amené la direction académique à ouvrir 3 classes dans des écoles de l'Éducation prioritaire (REP) : Le Gouray, Plémet, Saint-Brieuc la Vallée. Rappelons que le ministère n'obligeait pas à cette rentrée à cette priorité de dédoublement des CP en REP, mais seulement en REP+... Or dans le département nous n'avons pas de REP+.

Ces 3 dédoublements ont été réalisés au détriment de deux ouvertures possibles (quand on dédouble un CP dans une école, on augmente l'effectif de toutes les autres classes) et d'un poste « Plus de maîtres que de

classes » ou PDMQDC - prévu à l'ouverture à cette rentrée - qui n'aura donc jamais vu le jour. Il faut ajouter à ces trois dédoublements le transfert d'un autre poste PDMQDC. Au final, deux postes PDMQDC disparaissent à la rentrée.

Pourtant, la profession plébiscite ce dispositif menacé par le nouveau ministre avant même de l'évaluer sérieusement.

Les autres mesures sont liées, d'après la direction académique, « à des évolutions d'effectifs ou de structures. »

#### Fermetures de postes :

Plévenon primaire -2, Plourhan primaire - 1 (l'école n'a jamais été prévenue de la possibilité d'une fermeture de rentrée, elle l'a appris le jour même du CTSD une fois la rentrée des classes passée), Rostrenen maternelle bilingue - 0.5.

#### Ouvertures de postes :

Fréhel primaire + 1, Rostrenen maternelle monolingue + 1, Saint-Brieuc Curie bilingue + 1.

#### Transferts de postes classe :

Plérin maternelle Harel de la Noë monolingue - 0.5, Plérin primaire J. Ferrat + 0.5.

Par ailleurs, **une aide pédagogique** sera octroyée aux écoles suivantes pour l'année scolaire 2017/2018 :

Lannion Woas Wen élémentaire, La

Méaougon primaire, Le Vieux Bourg primaire, Morieux primaire, Pabu le Croissant primaire (pour création d'un CP supplémentaire par transfert d'un poste « Plus de Maîtres que de Classes »).

**Les représentants 1er degré de la FSU 22 sont intervenus pour défendre toutes les demandes d'ouverture ou d'attributions de moyens supplémentaires et de maintien de classe.** Ils ont protesté, à l'instar des précédentes années, contre le principe de décider de fermer des classes lors du CTSD de rentrée et ont déploré que les attributions de moyens se fassent par transfert, donc au détriment d'écoles.

Ils ont demandé que la baisse des effectifs dans le premier degré soit l'occasion d'améliorer le taux d'encadrement des élèves, leurs conditions d'apprentissage, la prise en compte des élèves à besoins particuliers et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

**Lors du vote, les 4 titulaires de la FSU ont voté contre le projet de mesures présenté par l'IA-DASEN.** Tous les représentants n'ayant pas unanimement voté contre ce projet (sur 10 voix, 9 voix contre et une abstention du SGEN-CFDT), le projet a été considéré comme adopté dès le 6 septembre.

Stéphane Chiarelli

### Conditions de rentrée : ça déborde !

**P**our les personnels, la rentrée scolaire ne se fait pas sous les meilleurs auspices. Nombreux sont les sujets de tension comme les besoins criants en personnels, la suppression de 23 000 contrats aidés sans préoccupation du devenir de ces personnels et de la pérennité de leurs missions, les annonces médiatiques déstabilisantes ignorant l'expertise des enseignants ...

**Pour la FSU, l'objectif de la réussite de tous les jeunes doit être le seul cap !** Cela passe aussi par la réponse aux préoccupations des personnels, par leur reconnaissance : formation initiale et continue, recrutement, rémunérations et carrières, moyens des écoles et établissements... Il faut conforter et renforcer le service public d'éducation !

**Beaucoup de monde dans les classes des lycées et collèges cette rentrée !** Du fait d'une hausse démographique dans le second degré, consécutive à une rentrée 2016 marquée par le même phénomène, on s'entasse fréquemment à 35 et plus en lycée, notamment en Terminale, à 30 en collège. Le nombre de postes non pourvus aux concours laisse augurer des difficultés importantes et dès les premiers besoins en remplacement, des collègues sont sommés de prendre des HSA, le recours aux non-titulaires est relancé. Quant à la vie scolaire, elle pallie comme elle peut aux insuffisances

de personnels, la suppression de contrats aidés pèse sur les missions de surveillance ; les annonces fleurissent comme celles sur le dispositif des devoirs à l'école, annonces non suivies de moyens afférents ; **médecins scolaires, psychologues, infirmières et assistantes sociales font défaut dans nombre d'établissements.** A ces soucis pour les conditions de travail et d'étude s'ajoutent les inquiétudes sur le sort réservé aux fonctionnaires pressurés par le nouveau gouvernement.

Bref, ce n'est pas une rentrée en fanfare !

La situation de la rentrée pour les personnels administratifs et techniques assurant les missions d'organisation, de gestion, les fonctions support du système éducatif, ne se distingue pas par une amélioration.

Les conditions de travail restent souvent trop dégradées. C'est la conséquence de l'insuffisance de création d'emplois ces cinq dernières années, après la saignée que les services ont connue entre 2004 et 2012.

**Les conditions de travail, la rémunération et les carrières des personnels sont des questions au cœur de la rentrée ! Alors, pour obtenir des améliorations, tou(te)s en grève le 10 octobre !**

Extraits de l'article « Conditions de rentrée dans l'Éducation Nationale » du site de la FSU





## Les syndicats départementaux FSU Contacts



### Siège de la FSU 22

18 rue de Brest à Saint-Brieuc ; 02 96 61 60 85

Secrétaire départemental

Olivier Debretagne

Secrétaire départemental adjoint

Stéphane Chiarelli

**EPA** (Syndicat unitaire de l'Éducation Populaire, de l'Action sociale, socioculturelle et sportive)

Gaëlle Lefeuvre [lefgael@gmail.com](mailto:lefgael@gmail.com) - 06 87 25 94 45

**SNASUB-FSU** (Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques)

Secrétaire départementale : Françoise Le Thomas

CIO de Guingamp

[Francoise.Le-Thomas@ac-rennes.fr](mailto:Francoise.Le-Thomas@ac-rennes.fr) - 06 23 63 37 97

**SNCS-FSU** (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques)

Yves Le Mest Brest [yves.lemest@univ-brest.fr](mailto:yves.lemest@univ-brest.fr)

02 98 01 61 44

**SNEP-FSU 22** (Syndicat National de l'Éducation Physique)

Julien Le Caër et Virginie Gayic

[s2-22@snepfsu.net](mailto:s2-22@snepfsu.net) - [julecaer@hotmail.com](mailto:julecaer@hotmail.com)

Section du SNEP-FSU 18 Rue de Brest 22000 St Brieuc

**SNEPAP-FSU** (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

Mounia El-Bouch Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP du Calvados à Caen

[mounia.elbouch@yahoo.fr](mailto:mounia.elbouch@yahoo.fr)

06 61 24 12 76

Membre du bureau régional :

Nathalie Hervé [Nathalie.Herve@justice.fr](mailto:Nathalie.Herve@justice.fr)

**SNES-FSU** (Syndicat National des Enseignements de Second degré)

Secrétaire départementale :

Brigitte Jacob Collège de Callac

[snes22@wanadoo.fr](mailto:snes22@wanadoo.fr)

02 96 33 75 47 ou 06 70 92 10 19

**SNESUP-FSU** (Syndicat National de l'Enseignement SUPérieur)

Marianne Charrier - Enssat-IUT-Lannion

[marianne.charrier@univ-rennes1.fr](mailto:marianne.charrier@univ-rennes1.fr)

**SNETAP-FSU** (Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public)

- Secrétaire régional :

Albéric Perrier LEGTA Rennes Le Rheu

[bretagne.snetap@snetap-fsu.f](mailto:bretagne.snetap@snetap-fsu.f) 07 70 44 33 11

- Correspondant SNETAP-FSU lycée Jean Moulin :

Hugues Rousseau [hugues.rousseau@educagri.fr](mailto:hugues.rousseau@educagri.fr)

- Secrétaire de section SNETAP-FSU du lycée de Merdrignac :

Anthony Taubin [anthony.taubin@educagri.fr](mailto:anthony.taubin@educagri.fr)

**SNPES-PJJ** (Syndicat National de l'Éducation Spécialisée et Protection Judiciaire de la Jeunesse)

Secrétaire départemental : Julien Gentet

[snpes22@gmail.com](mailto:snpes22@gmail.com) - 06 73 65 63 60

**SNICS-FSU** (Syndicat National Unitaire des Infirmier-es Conseiller-es de Santé)

Sylvie Bénech LP Quintin

[sylbenech@gmail.com](mailto:sylbenech@gmail.com)

06 70 66 63 38

Patricia Desbois Lycée Rabelais St Brieuc

[pc.desbois@free.fr](mailto:pc.desbois@free.fr)

06 81 26 77 50

**SNUAS-FP FSU** (Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique)

Sylvie Guyader [sylvguyader@yahoo.fr](mailto:sylvguyader@yahoo.fr)

02 96 05 61 71

**SNUEP-FSU** (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel)

Isabelle Baron [isa.baron@free.fr](mailto:isa.baron@free.fr) - 06 81 80 31 56

**SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC)

Secrétaire départemental :

Stéphane Chiarelli [snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)

Section départementale du SNUipp-FSU 18 Rue de Brest 22000 St Brieuc

02 96 61 88 24 ou 07 89 95 00 79

**SNUITAM-FSU** (Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer)

- Co-secrétaire départementale : Brigitte Duboc

[brigitte.duboc@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:brigitte.duboc@cotes-darmor.gouv.fr)

06 73 10 30 14

- Co-secrétaire départemental :

Franck Huet [franck.huet@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:franck.huet@cotes-darmor.gouv.fr)

06 43 42 36 62

- Olivier Droff

Représentant de la section SNUITAM/FSU pour l'Établissement National des Invalides de la Marine

[Olivier.Droff@enim.eu](mailto:Olivier.Droff@enim.eu) - 02 96 55 32 06

**SNU Pôle Emploi FSU**

Secrétaire départementale adjointe :

Isabelle Leleu

[illg1308@gmail.com](mailto:illg1308@gmail.com)

**SNUTER-FSU** (Syndicat National Unitaire de la Territoriale dans la FSU)

Secrétaire régional :

Henri Weber [unatos-regionbretagne@orange.fr](mailto:unatos-regionbretagne@orange.fr)

06 80 84 08 83

**Correspondant de la section fédérale des retraité-es**

Jean-Luc Le Guellec (SNES-FSU) : [jean.leguellec@wanadoo.fr](mailto:jean.leguellec@wanadoo.fr)

**Représentant-es de la section des retraité-es du SNUipp-FSU**

Marylène Le Maux, Catherine Leroy et Amédée Perrot [snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)

**Représentant-es de la section des retraité-es du SNES-FSU**

Jean Buard [snes22@wanadoo.fr](mailto:snes22@wanadoo.fr)

**Représentant des retraité-es de la section FSU-Trégor**

Jean-Pierre Lecoq (SNES-FSU) [fsu.lecoq@orange.fr](mailto:fsu.lecoq@orange.fr)

Collègues néo-retraité-es, collègues syndiqué-es en 2016-2017, n'oubliez pas de vous re-syndiquer pour soutenir l'action de votre syndicat national et de ses élu-es du personnel !